

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour la mise en valeur du patrimoine historique et naturel verniolan

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il n'est pas interdit de concevoir notre passé comme une fondation servant à consolider le présent et à se projeter sereinement vers l'avenir. À ce titre, l'histoire communale et ses éléments constitutifs, aussi bénins et secondaires puissent-ils paraître, représentent des biens dignes d'intérêt dont il convient de favoriser la renommée et la prise de conscience.

La Ville de Vernier peut se targuer de disposer d'un certain patrimoine historique et naturel digne d'intérêt ; ce dernier reste cependant méconnu de la population. En effet, qui pourra, par exemple, expliquer l'étymologie des noms de nos bois, lieux-dits et autres routes ? Qui ne s'est jamais interrogé quant à l'origine des appellations des Bois de la Grille et des Frères, du lieu-dit « Au Moulin » et, plus généralement, du nom des différents quartiers de notre Ville ? Qui donc se souviendra de la vie de certains illustres personnages ayant habité à Vernier en leur temps ? Il serait fort regrettable que des personnalités, telles que François-Marc-Louis Naville, François d'Ivernois ou encore Henry Golay reposent dans l'ombre de leurs vies respectives. Enfin, les exemples du château de Bel-Essert (à l'origine du nom « Balexert ») et du théâtre de Châtelaine (que Voltaire appréciait particulièrement), tous deux démolis au cours du XX^e siècle, nous rappellent l'existence et l'importance d'un certain patrimoine immatériel qui mérite d'être évoqué et mis en valeur.

Toutes ces choses sont constitutives de l'histoire de notre commune et il est regrettable qu'elles ne jouissent pas d'une renommée plus étendue : leur mise en valeur par la pose de pancartes explicatives et illustrées servirait à remédier à cela, en plus d'accompagner agréablement une promenade par les sentiers de notre Ville.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 recenser sur le territoire municipal les lieux, monuments historiques et sites naturels remarquables qui nécessiteraient une signalisation particulière ;
- 2 procéder à l'installation de panneaux illustrant et soulignant l'aspect remarquable des sites en question ainsi que, le cas échéant, l'origine de leur nom ;
- 3 communiquer à la population, à travers des publications sur le site internet de la Ville et dans le magazine ActuVernier, la pose de la signalétique susmentionnée.

Pablo MARIN, Johan MARTENS, Jean Pierre TOMBOLA, Fabrice AMBERT,
Marie-Rose PEREZ-MILANO, Xavier CHILLIER, Monique MATTENBERGER,
Gilles-Olivier BRON, Philippe JUD, Rui OLIVEIRA, François AMBROSIO

Conseillers-ères municipaux-ales

Vernier, le 14 mars 2019